



Faure Gnassingbé à Niamey pour la prestation de serment du nouveau Président Mohamed Bazoum

Le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé à Niamey a effectué ce vendredi un déplacement à Niamey dans la capitale nigérienne pour prendre part à la cérémonie de prestation de serment du nouveau Président élu du pays, Mohamed Bazoum.

« Je suis arrivé ce jour à Niamey où je participe à la cérémonie de prestation de serment du Président élu M. Mohamed Bazoum à qui j'adresse mes chaleureuses félicitations », a en effet indiqué Faure Gnassingbé sur sa page facebook.

« Je tiens à l'assurer (Mohamed Bazoum, Ndlr) de ma volonté et celle du gouvernement togolais à consolider davantage nos liens de coopération avec la République du Niger », a-t-il ajouté.

En son nom propre et au nom du peuple togolais, Faure Gnassingbé a adressé ses félicitations à Mohamed Bazoum pour son engagement et sa disponibilité à travailler de concert avec ses pairs pour le renforcement de l'intégration régionale.

D'autres dirigeants africains ont également assisté à la prestation de serment qui s'est déroulée dans la mi-journée.

Très proche du président sortant Mahamadou Issoufou, Mohamed Bazoum avait été élu avec plus de 55,75 % des voix à l'issue du second tour de la présidentielle du 21 février dernier, un scrutin toujours contestée par une partie de l'opposition.

Il faut également souligner que cette investiture intervient sous haute tension sécuritaire et politique, le pays ayant connu une tentative de coup d'État échoué en milieu de semaine (dans la nuit de mardi à mercredi) et des attaques terroristes meurtrières ces quinze derniers jours.

David S.



RCI : Prestation de serment d'Alassane Ouattara en présence de Faure Gnassingbé

Réélu à l'issue du scrutin présidentiel du 31 octobre dernier, le chef de l'Etat ivoirien Alassane Ouattara a prêté serment ce lundi 14 décembre au palais présidentiel d'Abidjan pour un troisième mandat, en présence de plusieurs de ses pairs africains dont le président de la République togolaise Faure Gnassingbé.

La cérémonie s'est déroulée sous la forme d'une audience du Conseil constitutionnel. La main gauche sur la Constitution,

la main droite levée, Alassane Ouattara a prêté serment devant les membres du Conseil constitutionnel. Une cérémonie également marquée par la remise au président, du « Grand collier de l'ordre ».

Dans son adresse solennelle, le président ivoirien a évoqué les grands chantiers de son nouveau mandat : Consolidation de la Paix et de la cohésion sociale, la réconciliation avec la création d'un Ministère en charge de la réconciliation nationale, faire en sorte que la transformation structurelle de l'économie ivoirienne soit créatrice de plus d'emploi aux jeunes diplômés, le développement social inclusif, le renforcement de la lutte contre la pauvreté et la corruption, le renforcement du partenariat avec le secteur privé, accroître les investissements dans l'éducation, la formation et l'emploi des jeunes, et le renforcement du plateau technique des centres de santé dans toutes les régions du pays.



Alassane Ouattara

En ce qui concerne la lutte contre la Covid-19, Alassane Ouattara a annoncé la poursuite et le renforcement des actions de riposte avec notamment la vaccination de la population dès avril 2021.

Le chef de l'Etat togolais a indiqué avoir saisi cette occasion pour réitérer au nom du peuple togolais et en son nom personnel à son homologue Alassane Ouattara, ses « très vives et chaleureuses félicitations » et l'assurer de sa « ferme conviction » de travailler ensemble avec lui pour le développement des deux pays (à savoir le Côte d'Ivoire et le

Togo) et de l'espace communautaire.

La cérémonie a pris fin par les honneurs militaires. Elle a également connu en dehors de Faure Gnassingbé, la présence des présidents entre autres du Bénin Patrice Talon, du Burkina Marc Christian Kaboré, du Congo Denis Sassou Nguesso, du Ghana Nana Akufo-Addo, du Liberia Georges Weah, du Sénégal Macky Sall, du Niger Issoufou Mahamadou, de la Guinée-Bissau Umaro Sissoco Embaló, du Mali Bah N'Daw, de la Mauritanie Mohamed Ould El-Ghazouani et de l'Éthiopie Sahle-Work Zewde.

D'autres personnalités notamment le Président de la Commission de l'Union Africaine, Moussa Faki Mahamat, le Président de la CEDEAO Jean-Claude Kassi Brou, le Président de la Commission de l'UEMOA Abdallah Boureima, le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, le ministre français des affaires étrangères Jean Yves le Drian, et Nicolas Sarkozy (Invité spécial) ont également pris part à cette cérémonie qui renvoie le président Alassane Ouattara dans ses fonctions pour un nouveau mandat.

David SOKLOU



Togo : Faure Gnassingbé

investi pour un nouveau mandat présidentiel

Réélu pour un quatrième mandat de cinq ans, le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé a prêté serment ce dimanche 03 Mai à la présidence de la République à Lomé, devant les membres de la Cour constitutionnelle.

« Devant Dieu et devant le peuple togolais, seul détenteur de la souveraineté populaire, Nous Faure Essozimna Gnassingbé, élu Président de la République, conformément aux lois de la République, jurons solennellement : de respecter et de défendre la Constitution que le Peuple togolais s'est librement donnée, de remplir loyalement les hautes fonctions que la Nation nous a confiées, de ne nous laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine, de consacrer toutes nos forces à la promotion du développement, du bien commun, de la paix et de l'unité nationale, de préserver l'intégrité du territoire national, de nous conduire en tout, en fidèle et loyal serviteur du peuple » : c'est en ces termes prévus à l'article 64 de la Constitution togolaise que Faure Gnassingbé a prêté serment devant les juges de la Cour Constitutionnelle pour un nouveau quinquennat à la tête du Togo.

La cérémonie solennelle a vu essentiellement la présence des plus hautes personnalités (présidents des institutions, les membres du gouvernement, le bureau de l'Assemblée, des diplomates, des représentants d'organisations internationales) en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

La cérémonie a été également marquée entre autres par l'intervention du président de la Cour Constitutionnelle, la remise au président Faure Gnassingbé du drapeau national par les Forces armées togolaises (FAT) en sa nouvelle qualité du

chef des armées, et les civilités de la Cour au Président élu.

Dans son intervention, le président de la Cour a vanté les mérites du président réélu à travers son bilan « largement positif ». Aboudou Assouma a ensuite souhaité plein succès au chef de l'Etat pour son nouveau mandat où beaucoup de défis sont encore à relever sur les plans politique, économique et social. Il a par ailleurs revenu sur les résultats définitifs du scrutin en mettant en garde la dynamique Mgr Kpodzro contre toutes contestations et les risques qu'elle court dans sa logique. « *Nous demandons à ceux qui se disent gagnant de nous apporter les preuves. Ne serait-ce qu'un commencement de preuves qui va nous conduire à une piste* », a-t-il laissé entendre.

Pour rappel, Faure Gnassingbé, candidat du parti UNIR, a été réélu à l'issue du scrutin présidentiel du 22 février dernier avec un taux de 70,78 %, selon les résultats définitifs de la Cour constitutionnelle. Des résultats contestés par l'opposant Agbéyomé Kodjo du MPDD, arrivé en deuxième position avec 19,46 % des suffrages exprimés.

David S.



Togo : Faure Gnassingbé

prêtera serment le 3 mai prochain

Réélu à l'issue du scrutin présidentiel du 22 février dernier, le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé prêtera serment le 3 mai 2020 à la présidence de la République, a annoncé ce mardi dans un communiqué, le président de la Cour constitutionnelle, Aboudou Assouma.

Au regard de la situation de crise sanitaire liée au Coronavirus (Covid-19), « seuls les détenteurs d'une carte d'invitation auront accès à la salle de la cérémonie », précise l'institution.

Il faut rappeler que Faure Gnassingbé a été proclamé élu Président de la République avec 70,78 % des voix par la Cour constitutionnelle le 03 mars dernier suite au scrutin présidentiel du 22 février 2020.

La Rédaction